



Avis d'assemblée générale annuelle

Conformément à l'article 11.04 du Règlement intérieur de l'Association, avis est donné par la présente que l'Assemblée générale annuelle de 2019 aura lieu à Toronto, le 27 avril 2019 à 13 h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2018
5. Rapport du directeur du scrutin (partie I)
 - Explication de la procédure de scrutin; début des élections, si nécessaire
6. Rapport du président
7. Rapport du secrétaire
8. Rapport du trésorier
9. Rapport du vérificateur
10. Choix d'un(e) vérificateur(trice) pour l'année en cours
11. Cotisations annuelles de l'ATIO
12. Amendements au Règlement intérieur
13. Rapport du directeur du scrutin (partie II)
 - Annonce du résultat du scrutin et de la composition du Conseil d'administration de 2019-2020
14. Rapports des comités permanents
15. Autres points dûment soumis à l'assemblée et annonces
16. Clôture de l'assemblée

L'assemblée sera déclarée ouverte à 12 h de façon à permettre au directeur du scrutin de recevoir, avant 12 h 50, les candidatures aux postes pour lesquels il n'y a pas de candidat(e) ou à ceux où il y a un(e) seul(e) candidat(e); l'assemblée proprement dite se tiendra à compter de 13 h et sera levée à 17 h.

Nota

L'Assemblée générale annuelle aura lieu à l'hôtel Hilton DoubleTree au 108, avenue Chestnut, à Toronto.

Pasquale Capo

Secrétaire

Le 22 février 2018